XXX, le XXX 2019

 Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Place Surlet-de-Chokier, 15-17

1 000 Bruxelles

A l’attention de Madame Bénédicte Linard,

Vice-Présidente

Ministre de l’Enfance

A l’attention de Madame Caroline Désir,

Ministre de l’Enseignement obligatoire

Objet : Plaidoyer pour une politique d’accueil des enfants scolarisés sur le temps de midi centrée sur le bien-être de ces enfants.

Mesdames les Ministres,

Le moment est « historique » : alors que débute une nouvelle législature communautaire, de profondes réformes ont été lancées dans le secteur de l’enseignement (le *Pacte pour un Enseignement d’Excellence*) et dans le secteur de l’accueil de la petite enfance sous l’égide de l’Office de la Naissance et de l’Enfance (ONE). En parallèle, à l’initiative de la Ministre de l’Enfance sortante, une « *Commission transversale aux 3 secteurs de l’accueil temps libre* » a été mise en place avec mission de « *travailler sur une vision globale, dans l’intérêt de l’enfant, qui appelle au décloisonnement des textes actuels, dans le cadre d’une réflexion sur l’éducation et le lien avec l’enseignement »*.

La Déclaration de Politique communautaire 2019-2024 précise en page 15, dans le chapitre consacré à l’Enseignement, que le Gouvernement s’engage à « *tout mettre en œuvre pour limiter les coûts, en concertation avec les pouvoirs organisateurs, les représentants des parents et les équipes pédagogiques : plafonnement du coût des sorties et voyages scolaires, potage gratuit, collations gratuites, extension des expériences de gratuité des repas, gratuité progressive des garderies en commençant par les familles à bas revenus et/ou monoparentales et/ou nombreuses, intégration progressive du temps de midi à l’école dans le temps dit « scolaire » et prévoir son financement ».*

Tous les acteurs de l’accueil des enfants en âge scolaire le confirmeront : le temps de midi à l’école maternelle et primaire pose question et problème, dans la mesure où il s’est vu attribuer un statut bancal, ni tout à fait scolaire, ni tout à fait extrascolaire, pauvrement réglementé et subventionné.

Pourtant, il est de tous les accueils des enfants de plus de 2,5 ans le plus fréquenté, de surcroît par des enfants encore très jeunes et fragiles, à peine sortis du cercle familial, de la crèche ou de chez l’accueillant-e. Le choc est souvent rude !

Nombre d’études et de recherches ont été consacrées au sujet ou sont en cours. Toutes convergent vers le même constat : il est grand temps d’agir, pour le bien-être des enfants concernés mais aussi du personnel qui en a la charge. Le « momentum » d’aujourd’hui semble particulièrement propice à une mobilisation sur le sujet : c’est une occasion à ne pas rater.

L’attention devrait être portée sur :

* Une clarification du statut de la « pause méridienne à l’école » et la désignation d’un organisme de référence en charge de son contrôle et de son accompagnement ;
* Une amélioration de la quantité et de la qualité du personnel d’encadrement des enfants ;
* Une amélioration des infrastructures dédicacées au temps de midi (réfectoires, lieux intérieurs et extérieurs de détente, …), avec pour priorités la possibilité de scinder en sous-groupes la masse des enfants présents, la réduction du bruit et l’amélioration de l’hygiène.

Pour y parvenir, il semble essentiel de faire dialoguer sur ce sujet précis de l’accueil des enfants scolarisés sur le temps de midi les acteurs politiques ainsi que les institutions clés en la matière que sont l’ONE et la Fédération Wallonie-Bruxelles Enseignement. Cette réflexion doit s’inscrire dans un cadre plus large considérant l’enfant comme une personne dont les besoins spécifiques doivent être pris en compte de manière cohérente, quel que soit le statut du lieu et du moment de la journée dans lesquels l’enfant évolue.

Il s’agit là d’un enjeu majeur de société.

Osant compter sur votre mobilisation, nous nous tenons à votre disposition pour davantage d’information sur notre démarche.

Veuillez croire, Mesdames les Ministres, en notre profonde considération.

Prénom(s) et nom(s)

Fonction(s)

Signature(s)